

DECISION MOTIVEE D'ATTRIBUTION DU MARCHE.

I. PREAMBULE

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 124, § 1, 1° (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 428.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 juin 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux et ses modifications ultérieures, notamment l'article 88 ;

II. DESCRIPTION DU MARCHE

N° de dossier : 2021079-S

Objet : Mission de réviseur pour les exercices 2021, 2022 et 2023 de Resa sa Intercommunale et de sa filiale Resa Innovation et Technologie SA (comptes annuels)

Pouvoir adjudicateur : RESA sa Intercommunale

Secteur : spécial.

Service demandeur : Finances

Marché : Services

Procédure : procédure négociée sans mise en concurrence préalable

Durée du marché : Délai en mois: 36

Pour les exercices comptables 2021, 2022 et 2023

Le mandat confié à l'adjudicataire en exécution du présent marché expirera immédiatement après l'assemblée générale ayant à son ordre du jour l'approbation des comptes annuels des sociétés concernées, exercice comptable 2023, sans préjudice de la révocation de ce mandat par l'assemblée générale.

III. ANALYSE

Considérant le cahier des charges N° 2021079-S relatif au marché "Mission de réviseur pour les exercices 2021, 2022 et 2023 de Resa sa Intercommunale et de sa filiale Resa Innovation et Technologie SA (comptes annuels)" établi par le Service Achats ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 217.500 € HTVA ;

Considérant que le montant estimé hors TVA n'atteint pas la limite pour l'utilisation de la procédure négociée sans mise en concurrence préalable de 428.000,00 € ;

Vu la décision du Comité de Direction du 24 mai 2021 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans mise en concurrence préalable) de ce marché ;

Considérant que les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à la procédure négociée :

- Vieira Marchandise et Associés sprl, Rue des Gonhys, 38 à 4100 BONCELLES ;
- Rewise srl, Rue des Vennes 151 à 4020 Liège ;
- Grant Thornton réviseurs d'entreprises scrl, Potvlietlaan 6 à 2600 Anvers ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 28 mai 2021 à 08h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 90 jours de calendrier et se termine le 26 août 2021 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- Rewise srl, Rue des Vennes 151 à 4020 Liège ;
- Grant Thornton réviseurs d'entreprises scrl, Potvlietlaan 6 à 2600 Anvers ;

1. Motifs d'exclusion et critères de sélection des soumissionnaires

Documents et attestations exigés

Motifs d'exclusion : situation juridique :

* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

* En nous remettant offre, le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre au niveau :

- paiement des cotisations de sécurité sociale à l'ONSS;
- assujettissement à la TVA (SPF Finances);
- situation juridique (non-faillite ou situation similaire) à la BCE;
- balance de dettes fiscales (SPF Finances);
- casier judiciaire de la société.

Les documents accessibles via voie électronique (Telemarc) seront vérifiés par nos soins en cours de procédure. Cependant le casier judiciaire de la société n'étant pas accessible par ce moyen, nous vous invitons à nous le transmettre avec votre dossier de soumission.

Le casier judiciaire sera réclamé avant attribution, à l'adjudicataire pressenti.

Critères de sélection : capacité économique et financière :

Non applicable.

Critères de sélection : capacité technique et professionnelle :

N°	Critères de sélection
1	Une déclaration sur l'honneur attestant du respect de l'article L1531-2 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation
2	Le soumissionnaire remettra également un rapport de transparence tel que visé à l'Article 36 des statuts de RESA et à l'article 1523-24 § 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Résumé de l'examen des soumissionnaires

Nom	A temps	ONSS*	Oblig. fisc.**	Jur. ¹	Fin. ²	Techn. ³
Rewise srl	oui	En ordre	En ordre	En ordre	non applicable	En ordre
Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl	oui	En ordre	En ordre	En ordre	non applicable	En ordre

* ou INASTI pour les travailleurs indépendants

** Attestation obligations fiscales

¹ Situation juridique

² Capacité économique et financière

³ Capacité technique et professionnelle

Conclusion de la sélection qualitative

Les soumissionnaires suivants sont sélectionnés (manquements éventuels non-essentiels) :

Nom	Motivation
Rewise srl	
Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl	

2. Analyse de la régularité des offres des soumissionnaires sélectionnés

Nom	Irrégularités substantielles ?	Irrégularités non-substantielles?
Rewise srl	Non	Non
Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl	Non	Non

Conclusion de l'examen de la régularité des offres

Les offres suivantes sont considérées comme régulières (les irrégularités éventuelles sont non-substantielles) :

Nom	Motivation
Rewise srl	
Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl	

Comparaison des offres

Aperçu des prix unitaires HTVA

N°	Description	Rewise srl	Grant Thornton...
FORFAIT POUR 3 ANS			
1	Comptes statutaires de Resa SA Intercommunale (pour 3 ans) (Q: 1)	94.500,00 €	143.840,00 €
2	Comptes statutaires de RESA Innovation et Technologie (pour 3 ans) (Q: 1)	12.000,00 €	21.420,00 €
RAPPORTS à destination de la CWaPE et de la CREG (QUANTITES PRESUMÉES)			
3	CWaPE - Rapport relatif au bilan et au compte de résultat de l'activité régulée (Q: 3)	7.860,00 €	5.200,00 €
4	CWaPE - Rapport relatif aux investissements et mises hors services (Q: 3)	3.085,00 €	5.200,00 €
5	CWaPE - Rapport relatif aux règles de répartition entre activités régulées et non régulées (Q: 1)	3.000,00 €	5.200,00 €
6	CREG - Constatations de fait relatives aux créances de cotisation fédérale irrécouvrables (Q: 3)	1.542,50 €	5.200,00 €
7	CREG - Constatations de fait relatives à l'écart entre les produits et les charges de cotisation fédérale électricité (Q: 3)	1.542,50 €	5.200,00 €

Comparaison des offres suivant les critères d'attribution mentionnés dans le cahier des charges

N°	Nom	Motivation	Score
Critère d'attribution N° 1 : Prix			
<i>Appréciation sur 30 points</i>			
Règle de trois; Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix			
1	Rewise srl	$(151.590,00 \text{ €} / 151.590,00 \text{ €}) * 30 = 30$	30
2	Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl	$(151.590,00 \text{ €} / 232.860,00 \text{ €}) * 30 = 19,53$	19,53
Critère d'attribution N° 2 : Le nombre d'heures équivalent réviseur (selon le modèle IRE)			
<i>Appréciation sur 30 points</i>			
Après négociation, seront considérées comme non conformes, les offres présentant, pour ce premier critère, un score inférieur à 75% de la moyenne des offres.			
2	Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl	815 heures	30
1	Rewise srl	516 heures	18,99
Critère d'attribution N° 3 : La méthodologie et le planning			
<i>Appréciation sur 40 points</i>			
La cotation de ce critère sera effectuée comme suit: - 40 points au premier classé; - 25 points au deuxième classé; - 10 points au troisième classé. Afin de justifier de ce dernier critère, le			

soumissionnaire remettra un document descriptif détaillant au moins : • la méthodologie particulière appliquée par le réviseur d'entreprises aux sociétés concernées, • les risques et points d'attention particuliers (en termes de métier, de processus, ...) aux activités des sociétés concernées ainsi que les approches d'audit y relatives, • la relation de confiance entre le réviseur d'entreprises et le pouvoir adjudicateur est un élément clef de la bonne exécution du marché. Le soumissionnaire indiquera de quelle manière il entend développer et consolider cette relation de confiance. • en raison des règles particulières d'un bundling applicables à Resa en raison de son activité de GRD, le soumissionnaire veillera à affecter des équipes dédiées à Resa, à l'exclusion de toute entreprise contrôlant directement ou indirectement des sociétés actives dans la production ou la commercialisation d'électricité ou de gaz. • Le commissaire de RESA sera tenu, outre la production des rapports de certification des comptes annuels et les missions légales dévolues au commissaire, de produire les rapports spécifiques (normes internationales de services connexes 4400) à destination : • de la CwaPE, actuellement : • Rapport relatif au bilan et au compte de résultat de l'activité régulée (Art 5.1 des lignes directrices de la Commission Wallonne Pour l'Énergie référencées CD-19f27-CWaPE-0024 relatives aux méthodologies tarifaires gaz et électricité. • Rapports spécifiques sur les mises hors service, investissements et règles de répartition entre activités (Art 5.2 et 5.3 des lignes directrices de la Commission Wallonne Pour l'Énergie référencées CD-19f27-CWaPE-0024 relatives aux méthodologies tarifaires gaz et électricité. • de la CREG, actuellement : • rapports spécifiques (i) de constatations de fait relatives aux créances de cotisation fédérale irrécouvrables et (ii) de constatations de fait relatives à l'écart entre les produits et les charges de cotisation fédérale électricité (article 4ter, §§ 4 et 5, article 4quinquies et article 6, §5, de l'arrêté royal du 24 mars 2003 fixant les modalités de la cotisation fédérale destinée au financement de certaines obligations de service public et des coûts liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité, modifiés par l'arrêté royal du 31 octobre 2017). Le soumissionnaire justifiera sa connaissance des normes particulières applicables à l'élaboration de ces rapports ainsi que de sa connaissance, ou des mesures qu'il mettre en œuvre pour l'acquérir, des attentes des régulateurs quant au contenu de ceux-ci.

2	Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl	Expérience en entités d'intérêt public (EIP) Prise en compte du caractère régulé de Resa dans la gestion des risques Planning OK	40
1	Rewise srl	Expérience en intercommunale (ALE) Planning OK	25

Classement final des offres régulières (classées d'après le score total)

Rang	Nom	Score	Prix HTVA*
1	Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl	89,53	232.860,00 €
2	Rewise srl	73,99	151.590,00 €

* Montants contrôlés

A l'examen des offres, il est clairement apparu que les cotations « prix » et « nombre d'heures » ne départageaient pas significativement les deux propositions et que les deux cabinets présentaient des profils complémentaires : Grant Thornton proposant la structure, les outils, et les services d'un grand réseau international, tandis que Rewise proposant un ancrage plus local et l'expérience, dans le chef du réviseur référent, de l'audit d'intercommunales liégeoises (singulièrement de l'ALE).

Il a en conséquence été demandé aux deux soumissionnaires ayant répondu de proposer une nouvelle offre en association (« en collège »). Une nouvelle proposition a été reçue au prix de 230.680 EUR pour les trois années, ce qui, quoiqu'un collège de réviseurs génère mécaniquement plus de coûts qu'un réviseur seul, reste inférieur au coût du soumissionnaire proposant le prix le plus élevé agissant seul.

Au-delà du coût pour l'entreprise, les éléments déterminants pour le choix d'un collège sont la complémentarité des deux cabinets et la sécurité d'approvisionnement, l'expérience récente ayant montré qu'il est fondamental, dans une approche prudente de répartir le risque sur plus d'un prestataire.

Aperçu des prix unitaires HTVA

N°	Description	Collège Grant Thornton - Rewise
FORFAIT POUR 3 ANS		
1	Comptes statutaires de Resa SA Intercommunale (pour 3 ans) (Q: 1)	141.300,00 €
2	Comptes statutaires de RESA Innovation et Technologie (pour 3 ans) (Q: 1)	19.800,00 €
RAPPORTS à destination de la CWaPE et de la CREG (QUANTITES PRESUMÉES)		
3	CWaPE - Rapport relatif au bilan et au compte de résultat de l'activité régulée (Q: 3)	8.000,00 €
4	CWaPE - Rapport relatif aux investissements et mises hors services (Q: 3)	5.000,00 €
5	CWaPE - Rapport relatif aux règles de répartition entre activités régulées et non régulées (Q: 1)	5.500,00 €
6	CREG - Constatations de fait relatives aux créances de cotisation fédérale irrécouvrables (Q: 3)	4.180,00 €
7	CREG - Constatations de fait relatives à l'écart entre les produits et les charges de cotisation fédérale électricité (Q: 3)	4.180,00 €

Rang	Nom	Motivation	Score
Critère d'attribution N° 1 : Prix			
<i>Appréciation sur 30 points</i>			
Règle de trois; Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix			
1	Collège Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises scrl - Rewise srl		30
Critère d'attribution N° 2 : Le nombre d'heures équivalent réviseur (selon le modèle IRE)			
<i>Appréciation sur 30 points</i>			
Après négociation, seront considérées comme non conformes, les offres présentant, pour ce premier critère, un score inférieur à 75% de la moyenne des offres.			
1	Collège Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises scrl - Rewise srl	798,60 heures	30

Critère d'attribution N° 3 : La méthodologie et le planning*Appréciation sur 40 points*

La cotation de ce critère sera effectuée comme suit: - 40 points au premier classé; - 25 points au deuxième classé; - 10 points au troisième classé. Afin de justifier de ce dernier critère, le soumissionnaire remettra un document descriptif détaillant au moins : • la méthodologie particulière appliquée par le réviseur d'entreprises aux sociétés concernées, • les risques et points d'attention particuliers (en termes de métier, de processus, ...) aux activités des sociétés concernées ainsi que les approches d'audit y relatives, • la relation de confiance entre le réviseur d'entreprises et le pouvoir adjudicateur est un élément clef de la bonne exécution du marché. Le soumissionnaire indiquera de quelle manière il entend développer et consolider cette relation de confiance. • en raison des règles particulières d'un bundling applicables à Resa en raison de son activité de GRD, le soumissionnaire veillera à affecter des équipes dédiées à Resa, à l'exclusion de toute entreprise contrôlant directement ou indirectement des sociétés actives dans la production ou la commercialisation d'électricité ou de gaz. • Le commissaire de RESA sera tenu, outre la production des rapports de certification des comptes annuels et les missions légales dévolues au commissaire, de produire les rapports spécifiques (normes internationales de services connexes 4400) à destination : • de la CwaPE, actuellement : • Rapport relatif au bilan et au compte de résultat de l'activité régulée (Art 5.1 des lignes directrices de la Commission Wallonne Pour l'Énergie référencées CD-19f27-CWaPE-0024 relatives aux méthodologies tarifaires gaz et électricité. • Rapports spécifiques sur les mises hors service, investissements et règles de répartition entre activités (Art 5.2 et 5.3 des lignes directrices de la Commission Wallonne Pour l'Énergie référencées CD-19f27-CWaPE-0024 relatives aux méthodologies tarifaires gaz et électricité. • de la CREG, actuellement : • rapports spécifiques (i) de constatations de fait relatives aux créances de cotisation fédérale irrécouvrables et (ii) de constatations de fait relatives à l'écart entre les produits et les charges de cotisation fédérale électricité (article 4ter, §§ 4 et 5, article 4quinquies et article 6, §5, de l'arrêté royal du 24 mars 2003 fixant les modalités de la cotisation fédérale destinée au financement de certaines obligations de service public et des coûts liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité, modifiés par l'arrêté royal du 31 octobre 2017). Le soumissionnaire justifiera sa connaissance des normes particulières applicables à l'élaboration de ces rapports ainsi que de sa connaissance, ou des mesures qu'il mettre en œuvre pour l'acquérir, des attentes des régulateurs quant au contenu de ceux-ci.

1	Collège Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises scrl - Rewise srl	Expérience en entités d'intérêt public (EIP) Prise en compte du caractère régulé de Resa dans la gestion des risques Expérience en intercommunale (ALE) Planning OK Sécurité d'approvisionnement Mix local vs cabinet international	40
---	------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Classement final des offres régulières (classées d'après le score total)

Rang	Nom	Score	Prix HTVA*
1	Collège Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises scrl - Rewise srl	100	230.680,00 €

* Montants contrôlés

Considérant qu'après ouverture des offres, le service Achats a vérifié les documents accessibles via Telemarc (paiement des cotisations sociales, dettes fiscales et non-faillite) de l'ensemble des soumissionnaires ;

Considérant que ceux-ci sont en ordre ;

Considérant qu'avant l'attribution, le service Achats a vérifié l'ensemble des documents disponibles via Telemarc pour l'adjudicataire pressenti ;

Considérant qu'avant attribution, le service Achats a également réclamé et vérifié le casier judiciaire de l'adjudicataire pressenti ;

Considérant que l'ensemble des documents vérifiés sont en ordre ;

Considérant que le Conseil d'Administration du 31 mai 2021 a décidé de proposer à l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2021 :

- De sélectionner les soumissionnaires Rewise srl et Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.
- De considérer les offres de Rewise srl et Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl comme complètes et régulières.
- D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le Service Achats.
- D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit Collège Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises srl - Rewise srl, Potvlietlaan 6 à 2600 Berchem, pour le montant d'offre contrôlé de 230.680,00 € HTVA.

Il est proposé à l'assemblée générale de :

- De sélectionner les soumissionnaires Rewise srl et Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.
- De considérer les offres de Rewise srl et Grant Thornton réviseurs d'entreprises srl comme complètes et régulières.
- D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le Service Achats.
- D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit Collège Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises srl - Rewise srl, Potvlietlaan 6 à 2600 Berchem, pour le montant d'offre contrôlé de 230.680,00 € HTVA.
- L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2021079-S.
- De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.